

ID: 069-216900910-20220324-DEL20220324_2-DE

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le





A l'attention des membres du conseil municipal Mairie de Givors 1 place Camille Vallin 69700 GIVORS

Mohamed Boudjellaba Maire de Givors

•....

Givors le : 15 mars 2022

Objet : Demande de protection fonctionnelle Mesdames, Messieurs les élus,

Je viens vers vous suite à l'agression dont j'ai été l'objet le 14 mars 2022 de la part de monsieur Farrid Touati. Ce dernier m'a agressé physiquement et a proféré des insultes et menaces de mort à mon encontre. J'ai déposé une plainte contre monsieur Touati, qui a été placé également en garde à vue le même jour. Vous trouverez ci-joint une copie du procès-verbal.

Ces faits d'une particulière gravité ont été commis du fait de ma fonction de Maire de la commune mais également en ma qualité de Président de la SAGIM.

L'article L. 2123-35 du Code général des collectivités territoriales, prévoit que « La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. »

Dans ces conditions, je vous sollicite par la présente afin de bénéficier de la protection fonctionnelle qui sera soumise à votre délibération lors du conseil municipal du 24 mars 2022.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les élus, l'expression de mes salutations distinguées.

Mohamed Boudjellaba,









